



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

### recrutement

Question écrite n° 124030

### Texte de la question

Mme Véronique Besse attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative sur le vide juridique créé par l'exigence d'obtention du nouveau certificat informatique C2i2e. Les candidats aux concours d'enseignement doivent en effet, pour la première fois cette année, justifier de l'obtention de ce certificat. Or, en l'état actuel des choses, et contrairement aux réassurances orales qui avaient pu être données avant l'été, celui-ci n'est délivré que dans le cadre de la préparation universitaire aux concours. Les candidats libres se trouvent donc dans l'impossibilité de souscrire aux conditions requises, et victimes, par voie de conséquence, d'une inégalité de traitement. Elle lui demande donc de quelle manière il entend permettre aux candidats libres aux concours d'enseignement de se présenter à un examen de certification C2i2e qui leur permette, le cas échéant, de valider leur réussite au concours. À défaut, elle lui demande s'il envisage le report de cette réforme à la session 2013 afin de prendre en compte les contraintes spécifiques des candidats libres.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Véronique Besse](#)

**Circonscription :** Vendée (4<sup>e</sup> circonscription) - Députés n'appartenant à aucun groupe

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 124030

**Rubrique :** Enseignement : personnel

**Ministère interrogé :** Éducation nationale, jeunesse et vie associative

**Ministère attributaire :** Enseignement supérieur et recherche

### Date(s) clé(e)s

**Question publiée le :** 13 décembre 2011, page 12971

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)